

CONVENTION

L'Ecole Nationale Polytechnique d'Alger, dénommée ci-après l'E.N.P,
représentée par son directeur M. M.K. BERRAH

D'une part,

Et,

La Société Algerian Business Machines, *Concessionnaire général d'IBM pour l'Algérie*, dénommée ci-après *ALBM*, représentée par son Président Directeur général M. HOCINE Rezki

D'autre part.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Res

- 1) L'E.N.P et *AIBM*, suite à une collaboration qui s'est déroulée, depuis deux ans, à la grande satisfaction des deux parties, ont décidé de donner un cadre organisationnel et durable à leur coopération.
- 2) Dans ce cadre, *AIBM* s'engage à apporter à l'E.N.P son support (à partir des technologies mises à sa disposition par IBM) dans différents domaines et notamment, sans que ceux-ci soient limitatifs, pour :
 - la mise en place d'un réseau intranet
 - la mise en place d'un nœud internet
 - l'étude d'une infrastructure en fibre optique
 - l'installation d'un serveur Web

Ce support est évalué à environ 15 interventions soit 15 hommes x jour pour la première année.

- 3) Pour sa part, l'E.N.P accepte de recevoir, sur demande d'*AIBM*, des visiteurs pour présenter et exposer les technologies mises en place et, en tant que de besoin, permettre à *AIBM* d'organiser les démonstrations souhaitées.

L'E.N.P accepte également, d'intervenir à l'extérieur et sur les mêmes sujets, soit à l'occasion de présentation d' *AIBM*, soit dans des conférences à caractère général. Les frais des intervenants (honoraires, déplacements et séjour) seront à la charge d' *AIBM*.

- 4) L'E.N.P et *AIBM* conviennent de procéder à une évaluation semestrielle de cette coopération.
- 5) La présente convention est établie pour la durée d'une année, renouvelable.

Fait à Alger, le 01 JUL. 1998

Le Directeur de l'E.N.P

M.K. BERRAH



الجمهورية الوطنية المتعددة التقنيات
المدير

٠١-٠٢-٠٣

Le Président Directeur général
d'*AIBM*

R. HOCINE

